

Débat à l'Assemblée nationale sur l'organisation des prochaines élections départementales et régionales

En séance publique

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, et à l'approche des élections régionales et départementales, initialement prévues les 13 et 20 juin prochains, le Gouvernement a choisi d'organiser un débat sur le fondement de l'article 50, alinéa 1 de la Constitution. Ce dernier permet au Gouvernement d'organiser, de sa propre initiative et sur un sujet déterminé, un débat suivi d'un vote. Le vote des parlementaires n'engage pas la responsabilité du Gouvernement et demeure consultatif. Ces derniers ont été invités à se positionner sur la proposition du Gouvernement de maintenir les élections au mois de juin, tout en les décalant d'une semaine. Vous trouverez ci-dessous un compte-rendu des débats.

1. Déclaration du Gouvernement par Jean CASTEX, Premier ministre

- Rappelle le débat qui a eu lieu le 1^{er} avril dernier suite aux mesures annoncées par le Président de la République pour enrayer la progression de l'épidémie de coronavirus.
- Se pose la question du calendrier des prochaines élections départementales et régionales jusqu'ici fixées au **13 et 20 juin prochain**.
- Rappelle l'orientation du Gouvernement : le **principe est celui du maintien de l'élection**, « *moment majeur de la démocratie* », d'autant plus que ces élections ont déjà été reportées. Seules des considérations sanitaires doivent mener à un ajustement de ce principe.
- Détaille les **difficultés logistiques** que soulève la situation sanitaire (organisation de la campagne, du scrutin, mobilisation de présidents et d'assesseurs, etc.).
- La méthode choisie par le Gouvernement est celle de la **consultation la plus large** : présidents des assemblées, des groupes parlementaires, responsables des partis politiques représentés au Parlement et présidents des associations d'élus locaux : le PM a reçu en retour **39 contributions, 25 d'entre elles étant favorables** à un maintien des élections aux dates prévues, et **3 se positionnant sur un report. 11 ne se prononcent pas**.
- Une consultation des maires des communes de France a eu lieu : **69% d'entre eux ont répondu aux sollicitations** du Gouvernement.
- L'Etat souhaite associer les maires à la décision et les accompagner dans l'organisation de ces scrutins.
- **56% des maires se sont présentés en faveur du maintien, 40% en faveur du report, et 4% se sont abstenus**.
- Rappelle la complexité et l'importance cruciale du sujet du débat en cours : le fait que 40% des maires se soient prononcés pour un **report doit interpeller**, et interdit de traiter le sujet de façon caricaturale, en stigmatisant l'un ou l'autre des camps.
- L'enjeu est de garantir la sécurité de chacun tout en favorisant une forte participation.
- A l'issue des consultations conduites, et suite à l'avis du Conseil scientifique, le Gouvernement **prend acte d'une forte orientation des parties prenantes pour le maintien des élections au mois de juin**.
- Il importe de **mieux concilier les impératifs démocratiques et sanitaires**. Cela passera par une **distinction entre les conditions de déroulement de la campagne et les conditions d'organisation** du vote.
- La campagne doit faire l'objet d'aménagements pour limiter les risques de rencontres et de contamination. L'ensemble des formations politiques appuie la dématérialisation de la campagne :

- Un **site internet du ministère de l'Intérieur** donnera accès aux électeurs à l'ensemble des professions de foi des candidats aux deux élections.
 - Un **débat télévisé**, rediffusé à la radio, sera organisé entre les candidats aux régionales **avant chacun des deux tours**.
 - Le conseil scientifique recommande **l'interdiction des meetings et réunions physiques** ; le Gouvernement soutient cette mesure le temps que dureront les mesures de restrictions sanitaires actuellement en vigueur.
 - Des règles doivent **encadrer le déplacement des candidats, de leurs équipes et militants** dans les prochains jours.
 - La durée des prêts accordés par les personnes physiques sera allongée pour pallier la durée de la campagne.
 - Le ministre de l'intérieur doit **publier une circulaire concernant la distribution de tracts, collages d'affiche et autres opérations de tractage**.
 - Des **mesures de sécurité spécifiques** seront déployées pour garantir la sécurité des électeurs et assesseurs (facilitation du recours au vote par procuration).
 - Vaccination ou, a minima, dépistage des membres des bureaux de vote encouragés par le Conseil scientifique : difficulté de mettre en œuvre cette mesure. Trois semaines avant le premier tour, les communes seront invitées à communiquer le nom des fonctionnaires et membres des bureaux de vote mobilisés pour procéder à leur vaccination.
 - Les préfets **étendront les horaires de bureaux de vote de 8h à 20h dans les communes où cela s'avérera nécessaire**.
 - Un **projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire sera présenté au Parlement dans les prochaines semaines** pour que celui-ci puisse statuer sur l'ajustement des mesures dépendant du pouvoir législatif.
- Les **élections seront décalées d'une semaine supplémentaire** : un décret en Conseil des ministres **fixera les élections au 20 et 27 juin 2021**, pour permettre la vaccination de deux millions de personnes supplémentaires.
 - La déclinaison opérationnelle du plan proposé par le Gouvernement implique l'adoption d'actes juridiques nombreux et importants dans un temps resserré ; **propose la mise en place d'un comité de suivi permanent présidé par Jean-Denis COMBEXELLE**, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, et animé par le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, **associant les représentants des partis politiques représentés au Parlement ainsi que les associations d'élus**.
 - Le ministre de l'Intérieur sera chargé de mettre en œuvre l'ensemble des orientations présentées.
 - Rappelle l'importance de lutter contre l'abstention, en lançant une campagne de sensibilisation de l'importance du vote, ainsi qu'une campagne d'information sur le rôle des conseils départementaux et régionaux.

2. Discussion générale – Intervention des groupes politiques

- **Prise de parole de Pascal BRINDEAU (UDI Loir-et-Cher)**
 - Pointe du doigt une **incohérence** entre la volonté du Gouvernement de rouvrir les lieux de culture et de restauration sans assurer fermement la tenue d'élections démocratiques à la même échéance.
 - Rappelle que d'autres pays (Etats-Unis, Allemagne, etc.) ont maintenu leurs élections, et qu'il serait incompréhensible que la France n'en fasse pas autant.
 - Appelle à **faciliter la communication politique** sur les réseaux sociaux et une dématérialisation de la campagne au plus près des citoyens.
 - Il est nécessaire de définir comme **public prioritaire** les assesseurs et responsables des bureaux de vote pour garantir la sécurité des citoyens et la meilleure participation électorale possible.
 - Se positionne **en faveur de la tenue des élections en juin 2021**.
- **Prise de parole de Bertrand PANCHER (LT Meuse)**
 - Déploie la **manière dont le Gouvernement a mené les consultations des maires**, dans des délais très brefs, et a négligé de mobiliser les associations d'élus.
 - Insiste sur la nécessité d'œuvrer collectivement à la réussite de ces prochaines élections. Remercie le Gouvernement d'avoir retenu la proposition formulée par le groupe LT de constituer un comité de liaison réunissant Gouvernement, représentants de groupes et associations d'élus.
 - Appelle à ajuster le « *guide du candidat* » aux **recommandations sanitaires**.

- Défend l'**élargissement des horaires d'ouverture des bureaux de vote**, la création de plages horaires dédiées aux personnes vulnérables et la création d'une « *réserve citoyenne* » pour l'animation des bureaux de vote par des personnels vaccinés.
- **Prise de parole de Adrien QUATENNENS (FI Nord)**
 - Déploire que la procédure choisie de l'article 50-1 de la Constitution ne donne pas au vote du Parlement de valeur décisive.
 - Rappelle le boycott des groupes politiques du débat du 02 avril 2021.
 - Dénonce l'**annulation par décret des élections législatives partielles**.
 - Insiste sur la nécessité de tenir une campagne en bonne et due forme.
 - Demande la **tenue de trois débats par région sur l'audiovisuel public**.
 - Demande la **possibilité d'organiser des rassemblements en plein air** dans le respect des gestes barrière.
 - Demande une campagne publique d'appel au vote et de communication sur les protocoles sanitaires déployés.
 - Demande la **vaccination des membres des bureaux de vote** ainsi que la mise en place d'une **plage horaire privilégiée pour les publics vulnérables**.
 - Indique que le **groupe FI refuse de prendre part au vote**.
- **Prise de parole de Sébastien JUMEL (GDR Seine-Maritime)**
 - Pointe du doigt le fait que le vote du Parlement n'engage pas la responsabilité du Gouvernement.
 - Déploire les modalités de consultation des maires et instances représentatives.
 - Rappelle l'importance cruciale des échéances démocratiques.
 - Appelle l'Etat à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'organisation du scrutin et au maintien de la sécurité du public.
- **Prise de parole de Stanislas GUERINI (REM Paris)**
 - Rappelle qu'une douzaine de pays européens ont tenu ou tiendront des élections cette année : la France ne fera pas exception, et tiendra ses élections régionales et départementales en juin prochain.
 - Le groupe LREM **soutiendra la proposition du Gouvernement au Parlement**.
 - Rend hommage aux près de 100 000 citoyens français emportés par la maladie.
 - Salue la transparence et la recherche de consensus du Gouvernement.
 - Rappelle la position du président du Sénat Gérard LARCHER, qui avait indiqué sa volonté de saisir le Conseil Constitutionnel en cas de report des élections départementales et régionales.
 - Souligne le fait que l'élection **doit permettre de faire des régions les relais du plan de relance**, et engager le rebond du pays.
 - La participation maximale doit être favorisée au travers de l'organisation du scrutin, mais aussi par la prise en compte des préconisations des élus locaux.
 - Les règles d'encadrement de la campagne et du vote doivent être claires, et s'appliquer partout de manière uniforme, a fortiori à l'échelle cantonale, qui implique une proximité particulière entre candidats et public.
 - Salue diverses mesures telles que la **mise en place d'un numéro gratuit d'information sur les programmes, l'allongement de la durée de campagne** ; indique que **d'autres mesures** pourraient être prises (campagne d'information audiovisuelle, ajustement des dates de dépôt des listes, etc.)
 - Indique que notre démocratie doit sortir « *renforcée* » de cette crise.
- **Prise de parole de Christian JACOB (LR Seine-et-Marne)**
 - Rappelle que l'ensemble des forces politiques ont concouru à trouver un accord suite au rapport Debré concernant l'organisation des élections, mais déplore la procédure du Gouvernement.
 - Souligne que le **report d'une semaine des élections place le scrutin un week-end de départ en vacances**, et met en péril la représentativité de la participation citoyenne.
 - Dénonce une « *intention de manipulation électorale* » et rappelle que le respect du calendrier électoral est une « *condition majeure du bon fonctionnement démocratique de nos institutions* ».
 - Déploire la « *faible considération* » que porte le Gouvernement au Parlement, mais aussi aux grandes associations d'élus, notamment l'association des maires de France.
 - Demande au Gouvernement de se conformer à la loi et de respecter le calendrier électoral.
 - Appelle à **ajuster les modalités de campagne** en adoptant les canaux de communication, de l'audiovisuel, en favorisant la procuration, en déployant des protocoles sanitaires stricts.

- **Prise de parole de Patrick MIGNOLA (MDM Savoie)**

- Rappelle les écueils à venir concernant l'organisation logistique du scrutin et les coûts engendrés.
- Pointe du doigt la **nécessité de vacciner les assesseurs**, et relève les risques de manque de doses de vaccin.
- Rappelle le caractère impératif de la tenue en bonne et due forme de la campagne : l'organisation d'une campagne « virtuelle » ne doit pas se faire au détriment des publics touchés par la fracture numérique.
- Déplore **l'absence de dispositifs de votes anticipés**.
- Rappelle que les mandats des conseillers régionaux et départementaux courent jusqu'en décembre 2021, et que le décalage des élections ne pose donc pas de risque constitutionnel.
- Souligne que **les oppositions ont tout intérêt à soutenir une élection à brève échéance pour favoriser les candidats sortants**.
- Dénonce le report du renouvellement interne de l'AMF et l'absence de consultation de ses adhérents.
- Rappelle son soutien au Gouvernement, mais **déclare son opposition à la proposition du Gouvernement concernant le calendrier électoral**.

- **Prise de parole d'Olivier FAURE (SOC Seine-et-Marne)**

- Déplore la moindre considération accordée par le Gouvernement aux propositions formulées par les mouvements d'opposition dans la gestion de la crise sanitaire.
- **Dénonce la formulation de la question posée aux maires** lors de leur consultation.
- La démocratie est un « bien essentiel », et le **calendrier électoral ne doit pas faire l'objet d'un nouveau report**.
- Une bonne information des enjeux démocratiques doit se concilier à la garantie de la sécurité des Français.
- L'Etat doit accompagner les communes dans l'organisation de la campagne et du scrutin.
- Annonce que le **groupe socialiste votera en faveur du maintien des élections au mois de juin**.

- **Prise de parole d'Olivier BECHET (AE Haut-Rhin)**

- Rappelle que le report des élections ne se jamais au nom de « convenances politiciennes ».
- Salue la décision du Premier Ministre de faire peser la décision du maintien des élections sur les seuls critères sanitaires.
- Rappelle que la situation sanitaire demeure par essence incertaine : l'émergence de nouveaux variants ne garantit pas que les conditions optimales seront réunies en octobre prochain.
- Une **majorité du groupe soutiendra la proposition du Gouvernement**, tandis qu'une **deuxième frange se prononcera en faveur d'un report à l'année prochaine**.
- Revendique la **libre circulation des candidats** dans le cadre de la préparation de la campagne.

- **Prise de parole de Arnaud VIALA (LR Aveyron)**

- Déplore le « cynisme » de la consultation des maires concernant l'organisation des élections départementales et régionales.
- Reproche au Gouvernement son « *impréparation chronique* ».
- Pointe du doigt le manque d'informations claires données aux parlementaires pour se prononcer, et renvoyer à la rédaction de circulaires par le ministère de l'intérieur.
- Appelle au maintien des élections en juin prochain.

- **Prise de parole de Marie-France LORHO (NI Vaucluse)**

- Dénonce la confusion entretenue par l'exécutif et la consultation d'un Parlement n'engageant pas la responsabilité du Gouvernement.
- Souligne le retard de la France en matière de politique vaccinale.
- Appelle à rejeter la proposition du Gouvernement.

3. La réponse du Gouvernement

- **Prise de parole de de Gérald DARMANIN, ministre de l'intérieur**

- Rappelle que certains pays, comme l'Italie, ont repoussé leurs élections locales ; de manière majoritaire, ce sont les **élections nationales qui ont été maintenues**, au détriment des élections locales.
- Les **dépôts de candidature seront également décalés d'une semaine**, comme le premier tour des élections.
- Les **législatives partielles** auront bien lieu : le décret de convocation des électeurs a été signé et sera publié demain au Journal Officiel. Les élections **auront lieu entre le dernier week-end de mai et le premier week-**

end de juin. Elles doivent avoir lieu **impérativement avant le 14 juin**, c'est-à-dire moins d'une année avant le renouvellement général de l'Assemblée nationale.

- Il y a 70 000 bureaux de vote en France métropolitaine, soit 140 000 en double scrutin, tenus par 600 000 personnes : les difficultés logistiques sont grandes, sachant que les assesseurs doivent être identifiés trois semaines au préalable ; des fonctionnaires seront amenés à être réquisitionnés en cas de besoin.
- Anticipe une abstention massive.
- Les **partis politiques seront consultés chaque semaine sur les avancées réglementaires et d'instruction du comité de suivi permanent.**
- Les représentants de groupe sont invités à soumettre leurs propositions au plus vite pour participer au projet de loi que le Gouvernement doit présenter dès la semaine prochaine au Conseil d'état.
- Il appartient au **préfet de définir les horaires par arrêté** : ces derniers seront appelés à adapter les horaires, sans ouvrir le scrutin au-delà de 20h.

- **Prise de parole de Jean CASTEX, Premier ministre**

- Rappelle que la **position du Gouvernement est celle d'un maintien des élections au mois de juin.**
- Rappelle **l'importance de la consultation des maires** et la prise en compte de leur opinion.
- Le Gouvernement tire toutes les leçons des dernières élections municipales, et s'engage, à travers les dispositions prises, à mettre en place un processus concerté pour garantir la réussite de cet exercice démocratique qui ne sera pas simple.
- Insiste sur l'importance d'agir avec pragmatisme et de rassembler.